

Envoyé en préfecture le 07/07/2015

Reçu en préfecture le 07/07/2015

Affiché le **7 JUIL. 2015**

ID : 059-200006120-20150707-D2015_025-DE



Délibération n°2015-025

Le Comité Syndical du SMALIM, réuni le 3 juillet 2015 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMALIM,

Vu le règlement intérieur du SMALIM,

Vu la présentation la présentation du projet de Réseau Express Grand Lille et le déroulement du débat public intervenu lors du Comité Syndical du SMALIM le 9 mars 2015,

Vu les échanges lors du comité syndical de ce jour,

DECIDE

D'adopter la contribution du SMALIM au débat public sur le Réseau Express Grand Lille telle que reprise en annexe, en vue de la verser à la Commission Particulière du Débat Public.

Daniel PERCHERON
Président du SMALIM
Sénateur du Pas-de-Calais
Président du Conseil Régional
Nord – Pas de Calais

SMALIM

Comité Syndical du 3 juillet 2015

CONTRIBUTION DU SMALIM AU DEBAT PUBLIC Réseau Express Grand Lille (REGL)

Les délégués du Syndicat Mixte des Aéroports de Lille Lesquin et de Merville (SMALIM) réunis le 9 mars 2015 ont reçu une première information sur la mise en débat public du « REGL » par un représentant de la Maîtrise d'ouvrage et ont pu manifester leur intérêt quant à une meilleure accessibilité de la plateforme aéroportuaire de Lille Lesquin face à la saturation routière du Sud de la Métropole.

Réuni à nouveau le 3 juillet 2015, sur la base des échanges repris au Procès-Verbal de la réunion du SMALIM du 9 mars courant et de ceux émis en séance, le SMALIM souhaite porter à la Commission Particulière du Débat Public l'avis suivant :

- Le SMALIM salue l'initiative et la qualité du débat public engagé sur le projet de REGL, sensible à l'ampleur et la diversité de la participation des acteurs publics, privés, et de la société civile dans ses diverses composantes qui permettent de recueillir de nombreux avis
- Le SMALIM partage cette volonté visant à l'amélioration de la mobilité proposée par le projet de REGL dans l'aire urbaine centrale de Lille et au renforcement de la desserte « durable » de l'aéroport et donc de son attractivité et accessibilité pour les populations du Nord de Lille (Armentières, Roubaix Tourcoing...) et de nos voisins belges (Courtrai et la région frontalière) comme pour celles du Sud de la Métropole européenne de Lille (bassin minier et arrageois...).
- Le SMALIM souligne le réel apport qualitatif d'une telle desserte pour les usagers de l'aéroport de Lille Lesquin, les emplois de la zone aéroportuaire, du CRT de Lesquin et des projets créateurs d'activités sur le sud de la métropole.

Le SMALIM se déclare donc globalement très favorable à la réalisation du projet REGL dont notamment la variante qui intègre la desserte directe de l'aéroport.